



## Éviction d'un poste de formateur à l'iufm

Par **fragson75**, le **13/06/2008** à **09:12**

bonjour,

je suis victime d'une mesure d'éviction prise par la directrice-adjointe de l'IUFM( institut universitaire de formation des maîtres )qui cherche à placer une de ses protégées à ma place. J'ai été il y a 3 ans recruté par une commission chargée de procéder à un choix entre plusieurs candidats mais la personne supposée prendre ma fonction n'est passée devant aucune commission et sa nomination s'est faite sur un poste qui ne faisait l'objet d'aucun mouvement prévu sur le site de formation d'Antony. Quelle procédure dois-je suivre pour un recours ?Merci